

Trente

J. Guillet 1862

349

En réponse à votre estimée lettre du 3 et, j'ai l'honneur
de vous informer que, rien ne s'y opposant de votre part
j'ai expédié aujourd'hui à l'Amiral Haardt de Tunis les
5 certificats de la suite du Canal de Suez pour qu'il les tienne
à la disposition des héritiers du défunt Chevalier Scarpelli qui
l'ont à cet effet nommé leur mandataire et dépositaire
et vous très humblement, ayant adhéré par votre signa-
ture à la dite procuration, je tiens dès lors et par suite
la chose comme parfaitement en règle vous remerciant
de la confiance que vous voulez bien placer en moi

Brevetella à M^{me} J^{ne} de Scarpelli